

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DÉFINITION DE MUSÉE PRÉSENTÉE PAR ICOM-CANADA

1. PROPOSITION:

CONSIDÉRANT QUE la Conférence générale de l'ICOM de 2019 à Kyoto prévoit de réviser la définition de musée établie en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la pratique et la pensée muséales ont considérablement évolué au cours des douze dernières années:

CONSIDÉRANT QU'ICOM-Canada représente un groupe dédié de muséologues et de professionnels canadiens passionnés par les musées et soucieux du réseautage international;

IL EST PROPOSÉ par les membres d'ICOM-Canada, réunis en assemblée générale annuelle le 16 avril 2019, de :

RÉAFFIRMER l'importance de conserver les éléments suivants de la définition actuelle :

- Le musée comme institution permanente sans but lucratif;
- Le caractère matériel et immatériel du patrimoine;
- La référence aux fonctions essentielles relatives à l'acquisition, à la conservation, à la documentation, à la recherche, à l'éducation et à l'exposition;

Et aussi de :

METTRE DE L'AVANT les préoccupations émergentes, les priorités et les orientations suivantes :

- Les liens étroits unissant les patrimoines naturel et culturel sur les plans de leur conservation et de leur mise en valeur;
- La nécessité de renouveler les relations avec les peuples autochtones, sur les bases du respect mutuel et de la réciprocité;
- L'obligation d'accroître la diversité au sein du personnel du musée;
- L'importance à accorder à la diplomatie culturelle comme rôle du musée;
- Le réexamen des fonctions essentielles du musée en lien avec les nouvelles technologies numériques et leur capacité de promouvoir la justice sociale et la justice climatique.

2. VERS UNE DÉFINITION REMANIÉE :

En s'appuyant sur les commentaires qui précèdent, ICOM-Canada propose de remanier la définition de 2007 de la manière suivante :

« Un musée est une institution permanente, dynamique et responsable, sans but lucratif, au service d'une planète vivante. Il est un endroit public, ouvert à tous, qui favorise la coopération et les échanges interculturels et qui permet de bien comprendre l'interdépendance entre les personnes et leur environnement.

Le musée acquiert, conserve, étudie, expose et transmet les arts et les cultures, le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins de recherche, d'éducation, de délectation et de promotion de la justice sociale et de la justice climatique. »